

Image not found or type unknown



Charges pour travaux d'amélioration

Par **marietta**, le **17/11/2012** à **18:08**

Bonjour,

Qui pourra répondre à la question suivante ?

Doit-on lorsque l'on est copropriétaire, participer aux frais d'installation d'un portail électrique dédié uniquement au passage des voitures si l'on ne possède dans la résidence ni box ni parking ? Merci pour vos réponses.